

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 novembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL ; M. ROUVIER ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; W. BIGNON ; J-M DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; A. ZAKHARY

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; G. REQUENA par M. PEREZ ; S. BASSI-ALLEMAND par A. KELLY ; A. CHOUKROUN par M. IBARS ; S. MARTI par L. GASC ; S. JEAN par J-D POUSSIER ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par D. CUPOLI ; J. GROSSO par A. ZAKHARY ; D. SAUVADE par C. BASTIDE

Absent : JF. MARY

19. Subvention exceptionnelle au Cercle de Voile Marseillan

La commune a été informée par le Cercle de Voile Marseillan que l'une de ses adhérentes allait débiter son parcours sportif pour la qualification aux Jeux Olympiques (JO) de Paris 2024.

Connue des Marseillanais pour son implication dans le sport de haute compétition, Aude Compan, équipière de 49erFX, se lance à nouveau dans le défi des JO. Elle est triple championne de France sur catamaran SL 15.5 et championne de France en 49erFX. Elle a été sélectionnée pour participer en 49erFX aux Jeux Olympiques d'été de 2016 à Rio où elle termine 6ème.

La commune souhaite l'accompagner dans cette aventure qui peut la mener sur la plus haute marche du podium.

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter le versement de la subvention suivante : Cercle de Voile Marseillan : 3.000 €

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE

D'accepter le versement de la subvention suivante : Cercle de Voile Marseillan : 3.000 €

La secrétaire de séance
Marie PEREZ



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

